

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU  
13 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre à 20h50, le conseil municipal de Clermont d'Excideuil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude EYMERY, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 8 décembre 2023.

**Etaient présents** : Claude EYMERY, Joël REBIERE, Lydie GAUME-COCHARD, Anne-Helene HOLLEWEG, Nathalie FALCON, Isabelle MARCHEIX, Serge LACHAUD

**Absents** : Antoine FERRIERE, Pierre LE TOUZE, Mathieu BROCHARD, Jacques VIACROZE,

Madame Nathalie FALCON est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 novembre 2023.  
Le conseil approuve ce compte rendu.

**Délibération n°34/2023 Participation de la commune au SIVOS**

Mr le Maire explique à son Conseil Municipal que le SIVOS d'Excideuil sollicite de la commune une participation concernant les enfants empruntant le service du transport scolaire.  
Cette participation est fixée à 91.05 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette participation au transport scolaire pour le nombre d'enfants de la commune.

**Délibération n°35/2023 Adhésion au CDAS**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 février 1992, d'un COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion à la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents, s'engage à inscrire au Budget le montant total de la cotisation et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

Adhésion pour les actifs et/ou les retraités.

**Délibération n°36/2023 Assurance Statutaire du personnel CNP**

Mr le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Mr le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2024.

### **Délibération n°37/2023 Emprunt Salle d'animation**

Le vote a été reporté concernant cette délibération car pas assez d'éléments revenus de la banque.

### **Délibération n°38/2023 Demande de subventions pour la rénovation de la salle d'animation de Clermont d'Excideuil – Rénovation chauffage et terrasse**

1 - Mr le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant la réfection de la terrasse.

- Un devis de la société DUTEIL avec un plancher hourdis et pose de travertin pour un montant de 30 120.61 € HT.
- Un devis de la société BONNEAU avec un plancher hourdis et du béton désactivé pour un montant de 22 240.00 € HT.
- Un devis de la société ROGATION pour la fabrication d'un garde-corps métallique pour un montant de 7 767.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la société BONNEAU pour la réfection de la terrasse pour un montant de 22 240.00 € HT et la société ROGATION pour la réalisation d'un garde-corps pour un montant de 7 767.00 € HT soit un total de 30 007 € HT.

Vu l'importance des travaux et considérant notre budget le conseil municipal sollicite une aide financière de la DETR de 40 % du montant HT des travaux décrit ci-dessus qui s'élève à 30 007 € et une aide financière au Conseil Départemental de 30 %.

2- Mr le Maire présente au conseil municipal un devis concernant la rénovation du chauffage de la salle d'animation.

- Un devis de l'entreprise DALHEM pour l'installation d'une pompe à chaleur système VRF puissance chauffage 28 kW A -5° celcius ATLANTIC pour un montant de 34 207.68 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise DALHEM pour un montant de 34 207.68 € HT.

Vu l'importance des travaux et considérant notre budget le conseil municipal sollicite une aide financière de la DETR de 40 % du montant HT des travaux décrit ci-dessus qui s'élève à 34 207.68 € HT et une aide financière au Conseil Départemental à hauteur de 30 %.

### **Plan de financement :**

#### **1- Réfection de la terrasse**

DETR 40 %	40 %	<b>12 002.80</b>
CONSEIL DEPARTEMENTAL 30 %	30 %	<b>9 002.10</b>
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	30 %	<b>9 002.10</b>
TOTAL 1	100 %	<b>30 007.00 HT</b>

#### **2- Rénovation chauffage**

DETR	40 %	<b>13 683.08</b>
------	------	------------------

CONSEIL DEPARTEMENTAL	30 %	10 262.30
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	30 %	10 262.30
TOTAL	100 %	34 207.68 HT

### **Délibération n°39/2023 Décision Modificative n°2**

Afin de pouvoir régler les salaires, il convient de procéder à un virement de crédit comme il suit :

INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION DES CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
011 - Charge à caractère général	615221	107		
012 - Charges de personnel et assimilés			6218	107
<b>DEPENSE FONCTIONNEMENT</b>	<b>615221</b>	<b>107</b>	<b>6218</b>	<b>107</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

### **Délibération n°40/2023 Demande de subvention pour la rénovation de la terrasse de la salle d'animation de Clermont d'Excideuil**

Mr le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant la réfection de la terrasse.

- Un devis de la société DUTEIL avec un plancher hourdis et pose de travertin pour un montant de 30 120.61 € HT.
- Un devis de la société BONNEAU avec un plancher hourdis et du béton désactivé pour un montant de 22 240.00 € HT.
- Un devis de la société ROGATION pour la fabrication d'un garde-corps métallique pour un montant de 7 767.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la société BONNEAU pour la réfection de la terrasse pour un montant de 22 240.00 € HT et la société ROGATION pour la réalisation d'un garde-corps pour un montant de 7 767.00 € HT soit un total de 30 007 € HT.

Vu l'importance des travaux et considérant notre budget le conseil municipal sollicite une aide financière de la DETR de 40 % du montant HT des travaux décrit ci-dessus qui s'élève à 30 007 € et une aide financière au Conseil Départemental de 30 %.

La démolition de la terrasse est prévue par la commune.

**Délibération n°41/2023 Demande de subventions pour la rénovation énergétique de la salle d'animation de Clermont d'Excideuil – pose d'une pompe à chaleur**

Mr le Maire présente au conseil municipal un devis concernant la rénovation énergétique de la salle d'animation.

- Un devis de l'entreprise DALHEM pour l'installation d'une pompe à chaleur système VRF puissance chauffage 28 kW A -5° celcius ATLANTIC pour un montant de 34 207.68 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise DALHEM pour un montant de 34 207.68 € HT.

Vu l'importance des travaux et considérant notre budget le conseil municipal sollicite une aide financière de la DETR de 40 % du montant HT des travaux décrit ci-dessus qui s'élève à 34 207.68 € HT et une aide financière au Conseil Départemental à hauteur de 30 %.

**Questions diverses**

- Organisation des Voeux 2024 le 7 janvier 2024. Les invitations seront distribuées aux alentours du 22 décembre 2023. Celles ci ont été traduites en anglais par Mme HOLLEWEG Anne-Hélène pour une meilleure compréhension de nos habitants étrangers. Les galettes et les couronnes seront achetées à la pâtisserie Faugerollas à Excideuil.
- La pose d'enrobé en travers de la route au Bost a été faite par l'agent technique de façon à rediriger l'eau au bon endroit.

Fin de séance à 22h20.